

Lundi 2 août 2021

Communiqué de presse

Une maison de détention à Anderlecht?

Plusieurs articles de presse reprennent Anderlecht dans une liste de communes qui pourraient potentiellement accueillir une maison de détention. La Commune regrette l'absence de consultation et d'information dans ce projet.

Selon plusieurs articles de presse du 2 août, Anderlecht ferait partie d'une liste de communes candidates pour accueillir des maisons de détention. Ces nouvelles infrastructures qui peuvent accueillir jusqu'à 70 personnes seraient une réponse efficace à la surpopulation dans les établissements pénitentiaires, en proposant une alternative pour les jeunes condamnés. Si l'intention est louable, la commune regrette en l'état du dossier de ne jamais avoir été associée à la réflexion. Anderlecht n'a été ni consultée, ni informée quant à l'installation d'une maison de détention sur son territoire.

Vu les nombreux défis que Anderlecht doit relever pour son avenir, l'installation d'une maison de détention n'est pas souhaitable.

Le Bourgmestre d'Anderlecht Fabrice Cumps demande en tout cas aux autorités fédérales que la Commune soit consultée avant l'ébauche du moindre projet d'installation d'une maison de détention sur le territoire communal. La Commune et ses habitants, singulièrement les riverains potentiels, doivent être suffisamment informés et consultés. A défaut de concertation, le projet sera voué à l'échec.

Anderlecht

Un autre regard
Een andere blik

